

Sur la responsabilité sociétale des entreprises

La lettre électronique d'Impact Entreprises

Impact Entreprises - Lectronique n° 290 (6 novembre 2018) Rédaction : Martial Cozette, Pascale Naquet, Mathieu Schulz

Lettre éditée par le CFIE, 52 bd Ornano - F-75018 Paris / tél. : 01 46 06 07 08 /

fax : 01 46 06 05 06 / impact@cfie.net / http://www.cfie.net

Projet/Mission. Les résultats des élections de mi-mandat américaines (midterms) seront connus demain (heure française). Selon les sondages, les démocrates ont des chances de remporter la Chambre des représentants, alors que la probabilité qu'ils obtiennent un score favorable au Sénat est faible. En dépit des incertitudes des sondages, un tel scénario freinerait la mise en œuvre des mesures de l'administration en place et pourrait accélérer les procédures judiciaires et institutionnelles à l'encontre du président actuel. Mais cela pourrait aussi accentuer les frustrations et la fracture dans le pays. Tout comme le scénario inverse, du reste. Quoi qu'il en soit, ces élections revêtent une importance capitale au lendemain de celles qui ont vu la victoire, au Brésil (8^e puissance économique mondiale, avec qui la France possède la plus longue frontière terrestre), du candidat d'extrême droite, Jair Bolsonaro, dont le programme menace les équilibres écologiques du pays (forêt amazonienne, fonds marins...) et les droits humains (migrants...). Un peu partout dans le monde, les désillusions s'expriment, le « dégagisme » est à l'œuvre et l'autoritarisme s'impose. Ces situations extrêmes produisent heureusement des réactions positives, comme on peut le remarquer en Californie. Une entreprise doit-elle se préoccuper de ces mouvements? Oui, car ils modifient les règles. Doit-elle s'impliquer ? Oui, car il n'est pas possible de créer de la « valeur durable » sans s'appuyer sur des « valeurs » solides portées par la collectivité. Une entreprise est une communauté de femmes et d'hommes dont la diversité est une richesse, mais qu'un environnement instable peut fragiliser. Et dans ce cadre, la construction d'un projet d'entreprise global (pas seulement économique) et fédérateur peut s'avérer une réponse positive et un atout de poids pour l'entreprise elle-même.

CONTEXTES

Santé, pollution, Union européenne, agroalimentaire

Une avancée majeure dans la lutte contre l'antibiorésistance

La résistance aux antibiotiques est devenue une inquiétude majeure au niveau mondial (voir IE) et de nombreux investisseurs financiers interpellent les sociétés des secteurs de la pharmacie, de l'agroalimentaire ou de la restauration collective pour exiger qu'elles prennent des mesures afin de limiter la dissémination et l'utilisation excessive d'antibiotiques, notamment dans la chaîne alimentaire (voir IE). A une très large majorité (583 voix pour, 16 contre, 20 abstentions), le Parlement européen a adopté, le 25 octobre, le nouveau cadre réglementaire applicable aux médicaments vétérinaires. Celui-ci stipule que ces médicaments ne pourront pas servir à améliorer la performance, que le recours préventif aux antibiotiques sera limité à des cas individuels justifiés, et possible uniquement sur prescription d'un vétérinaire. Les médicaments ne pourront être administrés à un troupeau qu'en tout dernier recours, et toujours sous le contrôle d'un vétérinaire. Par ailleurs, les antibiotiques facteurs de croissance, interdits dans l'Union depuis 2006, ne pourront plus être utilisés par les élevages des pays tiers qui exportent vers l'Union. Ces règlements issus de négociations trilogues devraient être adoptés par le Conseil avant la fin de l'année et entrer en vigueur d'ici à 2022.

Droits humains. A l'approche de la Coupe du monde de football (qui doit se dérouler en 2022), le Qatar, pays d'accueil, semble vouloir multiplier les gages de bonne volonté vis-à-vis de la communauté internationale en ce qui concerne les droits des travailleurs migrants dans le royaume (voir IE). Selon la presse officielle du pays (en date du 30 octobre), un décret de l'émir du Qatar, Cheikh Tamim ben Hamad Al Thani, prévoit de créer un fonds pour soutenir et prendre en charge les travailleurs, protéger leurs droits et leur offrir un environnement de travail sain et sûr. Les associations de défense des droits humains et l'Organisation internationale du travail (OIT) se réjouissent de cette initiative, mais elles restent attentives, les réformes ayant été jusqu'à présent mises en œuvre très lentement.

Pollution. Les centrales à charbon émettent plusieurs substances polluantes parmi lesquelles le dioxyde d'azote (NO2). L'association Greenpeace a publié le 29 octobre une analyse de <u>données satellites</u> relevées entre le 1er juin et le 31 août. Selon cette étude, la région du monde la plus polluée par le NO2 est le Mpumalanga (Afrique du Sud), une province verdoyante qui abrite une grande partie du parc national Kruger et le canyon de la rivière Blyde, mais aussi douze centrales à charbon, dont l'opérateur est Eskom. Le NO2 entraîne une inflammation importante des voies respiratoires et contribue à la formation des particules PM2,5 et de l'ozone.

Reporting, Philippines

Les sociétés cotées philippines devront publier un rapport ESG ou dire pourquoi elles n'en publient pas

L'autorité philippine des marchés financiers (Securities and Exchange Commission – SEC) a annoncé le 23 octobre qu'elle publierait d'ici à la fin de l'année des lignes directrices afin de permettre aux entreprises de rédiger un rapport de développement durable. Dès 2020, les sociétés cotées auront l'obligation de publier ce rapport ou d'indiquer les raisons pour lesquelles elles ne le font pas (« comply or explain »). Pour l'heure, selon la Global Reporting Initiative (GRI), 11 % seulement des sociétés cotées à la Bourse des Philippines communiquent sur leurs performances extra-financières. La plupart sont des grandes entreprises. Les informations devront aborder les impacts sociaux, environnementaux et de gouvernance, positifs et négatifs, et couvrir également la chaîne d'approvisionnement. La SEC envisage de rendre cette publication obligatoire, mais à moyen terme seulement, lorsque le processus sera rôdé. Elle prévoit également de créer, dans les années futures, un indice de développement durable. Plusieurs Bourses du Sud-Est asiatique ont déjà introduit l'obligation de fournir des informations à caractère social et environnemental dans les rapports annuels des sociétés cotées (Thaïlande, Malaisie, Vietnam) ou adopté des politiques « comply or explain » (Hongkong, Singapour).

OUTILS, ANALYSES

Climat, finance

Les caisses de retraite doivent encore progresser dans la gestion climatique de leurs portefeuilles

Le projet Asset Owners Discloser Project (AODP) de l'association britannique ShareAction a analysé la stratégie des **cent plus importantes caisses de retraite publiques mondiales** (qui représentent plus de 11 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion) face au changement climatique. Selon cette <u>étude</u>: 87 % des actifs gérés par ces caisses n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle du risque climatique; 10 % seulement des caisses ont une politique visant à aligner la gestion de leurs portefeuilles sur les objectifs de l'accord de Paris; seules 15 % d'entre elles ont une politique visant à exclure le charbon de leurs actifs; lorsqu'elles mènent une politique d'engagement sur la question du climat, il s'agit le plus souvent d'une demande de transparence aux entreprises; enfin, près d'une caisse sur cinq a réalisé une analyse des scénarios climatiques pour la gestion de ses portefeuilles.

Pollution, santé, monde, Europe

La pollution atmosphérique continue à faire des ravages dans le monde

La première conférence mondiale sur la pollution de l'air et de la santé organisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est tenue du 30 octobre au 1^{er} novembre. En marge de cette conférence, deux études ont été publiées. <u>L'une</u>, rédigée par l'OMS, déplore qu'en 2016, **dans le monde**, 600 000 enfants soient décédés des suites d'infections aiguës des voies respiratoires inférieures en raison de la pollution atmosphérique. <u>L'autre</u> a été éditée par l'Agence européenne de l'environnement (AEE) : elle indique que les particules fines PM2,5 (issues notamment du chauffage, de la combustion de combustibles fossiles par les véhicules, des centrales thermiques et des procédés industriels) auraient été à l'origine de 422 000 décès prématurés en Europe (41 pays) en 2015. Cela étant, le nombre de décès prématurés dus à l'exposition aux particules PM2,5 en Europe a diminué de 60 % entre 1990 et 2015.

Environnement, santé, Royaume-Uni, distribution

Près d'un tiers des Britanniques ont arrêté ou diminué leur consommation de viande

Il apparaît que l'extension de l'élevage est l'une des principales causes de la déforestation, et donc du changement climatique (IE n° 289). Par ailleurs, le nombre d'investisseurs attirant l'attention sur les risques financiers liés à cet état de fait progresse (voir IE) et certains d'entre eux commencent à analyser l'intérêt du secteur agroalimentaire – et des consommateurs – pour les protéines végétales (IE n° 275). Un rapport récent de la chaîne de grande distribution britannique Waitrose vient confirmer cette tendance. Selon ce document, un Britannique sur huit se revendique aujourd'hui végétarien (exclusion de toute viande animale) ou végétalien (ne consommant aucun produit d'origine animale) et 21 % se disent flexitariens (adoption d'un régime végétarien comprenant parfois quelques écarts). En d'autres termes, près d'un tiers des Britanniques auraient arrêté ou considérablement réduit leur consommation de viande. Environ 60 % des végétaliens et 40 % des végétariens indiquent qu'ils ont adopté ce style d'alimentation depuis moins de cinq ans. Pour 55 % d'entre eux, le choix résulte de préoccupations vis-à-vis du bien-être animal, pour 45 %, ce sont des raisons de santé qui ont motivé la décision, et pour 38 %, il s'agit de considérations environnementales. En mai dernier, Waitrose, qui a réalisé l'étude auprès d'un panel de 2 000 personnes (pas seulement parmi ses clients), a été la première chaîne de distribution britannique à installer des rayons vegan dans 134 magasins.

Rémunérations. La dix-neuvième édition du <u>rapport</u> de la société Proxinvest sur la rémunération des présidents exécutifs des sociétés cotées françaises conclut à une augmentation de 10 % de la rémunération totale des présidents exécutifs du SBF 120 (3,8 millions d'euros) et à une progression de 14 % de celles des présidents exécutifs du CAC 40 (5,1 millions d'euros), une hausse jugée injustifiée par le cabinet.

ENGAGEMENT

Lobbying, Europe, finance

Des investisseurs réclament plus de transparence sur le lobbying climatique de cinquante-cinq sociétés

Les activités de lobbying des grandes entreprises, en particulier celles concernant les questions liées au climat (mais pas uniquement), sont de plus en plus observées par le monde associatif et les investisseurs financiers (voir IE). Pourtant, les informations liées à ces activités sont rares dans les rapports annuels des entreprises, comme l'atteste régulièrement l'étude annuelle réalisée par CFIE-conseil (filiale du CFIE, éditeur de cette lettre d'information). De plus, il y a souvent un contraste entre les positions adoptées par les sociétés et celles choisies par les associations professionnelles dont elles sont membres, voire avec leurs pratiques. Récemment, l'association InfluenceMap a réalisé une analyse des pratiques de lobbying de cinquante-cinq sociétés européennes, parmi lesquelles les entreprises françaises Air Liquide, Air France-KLM, Danone, Engie, PSA, Renault, Saint-Gobain, Total. Conduite par l'Eglise d'Angleterre et la caisse de retraite suédoise AP7, une coalition de dix-huit investisseurs (parmi lesquels BNPP Asset Management et l'ERAFP) représentant 2 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion a écrit, le 28 octobre, à ces cinquante-cinq entreprises pour leur demander d'adopter des politiques de lobbying en ligne avec l'accord de Paris, d'ériger une gouvernance permettant de mettre en œuvre ces politiques et de s'assurer que celles-ci soient effectivement respectées directement et indirectement (y compris par les parties tierces), d'intervenir lorsque des écarts sont identifiés et d'être transparentes.

Zones sensibles, justice, Suède, Soudan, hydrocarbures

Des responsables de Lundin Petroleum vont être poursuivis pour crimes de guerre au Soudan

La conduite d'opérations commerciales dans des zones sensibles ou avec des parties controversées peut non seulement aboutir, pour une entreprise, à une détérioration de son image et de sa réputation, mais aussi à des actions juridiques à son encontre. Si ces situations sont rares, elles existent néanmoins. On se souvient, dans

ce registre, des accusations portées contre le cimentier **LafargeHolcim** – soupçonné d'avoir financé les services de l'organisation terroriste Daesh afin d'assurer la « protection » de ses installations de Jalabiya (Syrie) (IE n° 254) – ou contre **BNP Paribas**, à qui l'on reprochait d'avoir facilité le financement d'une importante cargaison d'armes destinées aux Forces armées rwandaises (FAR) qui ont participé au génocide des populations tutsies (IE n° 262).

Les activités menées au Soudan sont également accusées d'avoir favorisé de graves violations du droit international (voir IE), notamment entre 1983 et 2005, alors que ce pays était le théâtre d'une guerre civile terriblement meurtrière entre le Nord et le Sud. Le 23 octobre dernier, le gouvernement suédois a donné son accord à la justice du pays pour poursuivre le directeur général de la compagnie pétrolière Lundin Oil (Alex Schneiter) et son président, Ian Lundin, pour complicité de crimes de guerre au Soudan entre 1997 et 2003. La compagnie est soupçonnée d'avoir financé l'armée soudanaise, ainsi que des milices elles-mêmes accusées d'avoir commis des exactions à l'égard des populations civiles, afin de sécuriser les champs pétroliers situés dans le block 5A attribué en 1997 à Lundin Oil (désormais connue sous le nom de Lundin Petroleum) et de construire une route entre le camp de base du groupe et ses puits. Une procédure préliminaire concernant ces faits est ouverte depuis 2010, mais les faits s'étant déroulés à l'étranger et Alex Schneiter étant de nationalité suisse, un accord du gouvernement suédois était nécessaire pour lancer les poursuites.

Développement, Afrique

Appel pour faire respecter les décisions de justice sur les droits des communautés en Afrique

Avec 116 organisations réparties dans 31 pays d'Afrique, l'African Coalition for Corporate Accountability (ACCA) se revendique comme la plus importante organisation émanant de la société civile intervenant sur le terrain des affaires et des droits humains et sur la transparence des entreprises en Afrique. A la suite de son assemblée générale, l'ACCA a publié un communiqué, le 18 octobre, rappelant l'importance capitale du principe d'un consentement préalable, libre et éclairé. Pour l'organisation, il s'agit d'un élément essentiel des droits des communautés et de leur participation aux projets de développement ayant un impact direct sur leur vie quotidienne et leurs moyens de subsistance. L'ACCA salue les efforts déployés et les victoires remportées par les communautés devant les tribunaux pour faire valoir leurs droits, mais elle souligne aussi le nombre élevé de décisions judiciaires qui, dans les faits, ne sont pas respectées. Aussi appelle-t-elle les gouvernements et les entreprises intervenant en Afrique à respecter les décisions de justice. Elle invite également les organisations de la société civile à soutenir les communautés qui œuvrent à faire appliquer ces décisions.

Esclavage moderne, Royaume-Uni

Esclavage moderne: les entreprises britanniques peuvent faire beaucoup mieux

Le Modern Slavery Act, une loi britannique datant de 2015, exige des sociétés réalisant plus de 36 millions de livres sterling de chiffre d'affaires (soit 19 000 entreprises environ) qu'elles produisent un rapport annuel décrivant les initiatives qu'elles ont engagées pour identifier et mettre un terme aux situations de travail forcé dans leur chaîne d'approvisionnement. Dans ce cadre, l'association allemande Development International a publié le 23 octobre un classement des entreprises appartenant à l'indice FTSE 100 en fonction des efforts déployés pour lutter contre l'esclavage moderne. Ces sociétés possèdent 30 000 filiales environ et emploient 6,8 millions de personnes à travers le monde. Les auteurs de l'étude estiment qu'avec une note moyenne de 47 % de la note maximale possible, les entreprises classées pourraient faire beaucoup mieux, car elles peuvent influencer le sort de centaines de milliers de travailleurs dans le monde.

Climat, justice, France, hydrocarbures

Total mis en demeure d'intégrer le risque climatique dans son prochain plan de vigilance

L'article L. 225-102-4 du code de commerce stipule que « toute société qui emploie, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins cinq mille salariés en son sein et dans ses filiales directes et indirectes dont

le siège social est fixé sur le territoire français, [...] établit et met en œuvre de manière effective un plan de vigilance ». Ce plan doit notamment comporter les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves à l'environnement. Partant de ce constat, les maires de plusieurs communes françaises, le président de l'établissement public territorial Est Ensemble, ainsi que des associations ont écrit au président du groupe pétrolier Total, Patrick Pouyanné, pour lui signifier que le plan de vigilance de sa société ne mentionnait pas « le risque lié au changement climatique résultant de la hausse globale des émissions de gaz à effet de serre découlant » des activités du groupe.

Les signataires de la lettre lui demandent donc de compléter le prochain plan de vigilance de sa société en y intégrant les initiatives engagées « en matière d'atténuation du risque climatique et de prévention des atteintes graves à l'environnement et aux droits humains qui en découlent ». Ce deuxième plan, qui portera sur l'exercice 2018, devrait être publié à la mi-mars 2019. Dans le cas où la compagnie ne répondrait pas favorablement à cette demande, les signataires menacent l'entreprise de l'y contraindre par voie de justice, comme la loi l'autorise. La législation française prévoit également que le manquement à ces obligations (notamment la mise en place d'« actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ») « engage la responsabilité de son auteur et l'oblige à réparer le préjudice que l'exécution de ces obligations aurait permis d'éviter ». Pour les auteurs de la lettre, les seules « actions adaptées » (et donc susceptibles de soustraire le groupe à d'éventuelles poursuites en dommages et intérêts, NDLR) sont celles permettant de limiter le réchauffement climatique global à 1,5 °C. Un premier rendez-vous est donc pris en mars prochain.

Justice. La procureure générale de l'Etat de New York a annoncé le 24 octobre le déclenchement d'une action en justice contre la compagnie pétrolière ExxonMobil. La plainte s'appuie sur le fait que la société a induit les investisseurs en erreur en sous-estimant les risques liés à la réglementation sur le changement climatique et que l'ancien président, Rex Tillerson, savait depuis longtemps que l'entreprise se servait en interne de coûts différents de ceux qu'elle présentait au public, notamment dans ses projections économiques, ses décisions d'investissement et l'évaluation de ses réserves en hydrocarbures.

ENTREPRISES

Développement, Etats-Unis, énergie

Porteurs de projets énergétiques et populations entre conflit et coopération

En 2017, les tribus sioux du Dakota du Sud (en particulier celle de Standing Rock) s'étaient opposées à la construction de l'oléoduc Dakota Acces Pipeline (DAPL), confiée au groupe Energy Transfer Partners. Cet oléoduc doit traverser quatre Etats (Dakota du Nord, Dakota du Sud, Iowa, Illinois). En dépit de cette opposition, qui a eu un retentissement international, la construction a été validée. **Mais des communautés amérindiennes contestent toujours cette décision.** Elles estiment en effet que le permis a été délivré illégalement par l'US Army Corps of Engineers (responsable des permis pour la traversée des cours d'eau), une cour fédérale ayant de fait déclaré en juin 2017 que l'Army Corps avait délivré le permis en violation des lois fédérales et qu'il n'avait jamais effectué d'étude d'impact environnemental.

A l'inverse, la tribu de Standing Rock et cinq autres tribus du Dakota du Sud ont conclu un accord avec la société Apex Clean Energy pour la construction d'un projet éolien de 570 MW. Cet accord a donné naissance à la société 7G Renewable Energy (le nom provient de l'idéal sioux selon lequel les décisions et les actes doivent prendre en compte le bien-être des personnes des sept générations à venir). La coentreprise est détenue à 51 % par les six tribus amérindiennes qui ont formé l'Oceti Sakowin Power Authority (OSPA) et à 49 % par la société Apex Clean Energy. Pour les Sioux, l'énergie est un don qui doit être pris en considération et exploité pour le bien de l'humanité, tout en respectant « Unci Maka » (Grand-

mère Terre). **Trois priorités sont intégrées aux projets de l'OSPA :** combattre le changement climatique, créer des emplois et des activités dans les réserves des Premières Nations, réinvestir les revenus dans des projets comme la culture, l'éducation... Sur un plan décisionnel, Apex formule des recommandations à l'OSPA et lui présente ses travaux pour approbation et commentaires.

Pollution, déchets

Six grands groupes lancent un fonds pour contribuer à la lutte contre les déchets plastiques

Selon certaines études, 8 millions de tonnes de déchets en plastique seraient déversées chaque année dans les océans. Le mouvement #breakfreefromplastic a donc mobilisé des milliers de militants pour collecter les déchets en plastique dans 239 espaces de collecte, répartis dans 42 pays. Plus de 187 000 pièces ont été ramassées en 2018 et 65 % d'entre elles ont pu être identifiées. Le rapport publié récemment par l'organisation indique qu'à eux seuls, Coca-Cola, PepsiCo et Nestlé représentent 14 % des déchets identifiés. La société française Danone arrive en quatrième position avec 1,5 % environ de la collecte. Dans de nombreux pays en développement, les systèmes de collecte des ordures ne sont pas assez organisés, ce qui explique, en partie, la prolifération des déchets dans l'environnement naturel. Mais les associations dénoncent également la politique commerciale des grandes marques dans les pays en développement et demandent à ces entreprises de revoir leur stratégie de conditionnement des produits (IE n° 266).

Les investisseurs rechignent à investir dans des solutions susceptibles de remédier à cette situation, car ils les jugent peu rentables. C'est pourquoi cinq sociétés citées par l'étude de #breakfreefromplastic (PepsiCo, Procter & Gamble, Danone, Unilever, Coca-Cola), auxquelles s'est jointe Dow, ont annoncé, le 26 octobre, avoir conclu un accord pour créer un fonds doté de 90 millions de dollars dédié à la valorisation des déchets en plastique en Asie du Sud et du Sud-Est. Son objectif est de financer les phases de développement les plus risquées dans ce domaine, générer des emplois pour les ramasseurs de déchets et constituer un levier pour attirer d'autres capitaux. Le fonds sera géré par la société d'investissement américaine Circulate Capital (IE n° 287). Cette initiative ne répond pas à la demande des ONG, mais c'est un (petit) premier pas. A moins qu'une vraie politique de réduction des déchets par ces entreprises ne réduise les matières premières disponibles et, du même coup, la rentabilité potentielle des projets...

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à *Impact Entreprises*, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	Adressez vos commandes
NOM/PRENOM	d'abonnement à :
	CFIE, 52 bd Ornano –
FONCTION	75018 Paris
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	